



Les critères de sélection مقاييس الفرز

(Candidats des mastères - au titre de l'année universitaire : 2018-2019)
A l'Institut Supérieur des Etudes Juridiques de Gabès

$$\text{Le score} = (\text{L} + \text{MG} + \text{M} + \text{SC} + \text{PR} + \text{B})$$

avec:

✓ **L**: Année d'obtention de diplôme - année en cours.

Diplômés 2018 = 0

Diplômés 2017 = 0

10 Diplômés 2016 = -1

Diplômés 2015 = -2

Diplômés 2014 et avant = -3

M.G : bonification de la moyenne générale des années de réussite.

Diplôme	formule
Licence	$MG = (1x MG L1 + 2x MG L2 + 1x MG S5) / 4$
Maitrise (ancien régime)	$MG = (1x MG 1 + 2x MG 2 + 2x MG 3 + 1x MG 4) / 6$

✓ **M** : bonification des mentions des années de réussite :

Passable (MG entre 10 et 11.99) = 0 / Assez bien (MG entre 12-13.99) = 2 /

Bien (MG entre 14-15.99) = 4 / Très bien (MG 16 et plus) = 6

✓ **SC** : Malus de la réussite à la session de contrôle (-1) par session de contrôle.

✓ **PR** : pénalité de redoublement : (-2) pour chaque année de redoublement.

✓ **B** : bonification (+2) pour les étudiants de l'ISEJG.

N.B : Moyenne Générale Licence

* MG L1 (Moyenne générale 1^{ère} année Licence)

* MG L2 (Moyenne générale 2^{ème} année Licence)

* MG S5 (Moyenne générale 5^{ème} semestre Licence)

Moyenne Générale Maitrise

* MG 1 -2-3-4 (Moyenne générale 1^{ère} -2^{ème} -3^{ème} -4^{ème} année Maitrise)